



Type de demande d'autorisation

Permis de construire

Nature du projet

Implantation d'une maison en retrait de l'alignement sur rue et en surplomb des maisons existantes

Environnement

Zone résidentielle dans un paysage urbain hétérogène, le long d'une route départementale

Avis

Favorable

Projet de construction d'une maison individuelle

L'environnement de la maison projetée est marqué par un paysage bâti hétérogène qui n'appelle pas de prescription esthétique particulière. Il est seulement à noter que la maison doit s'implanter sur un terrain en pente qui la rendra relativement visible dans le paysage.

Le projet consiste à créer un garage entre les deux maisons existantes, sur la rue, pour desservir la maison située en fond de parcelle. Le tout forme un ensemble bâti d'un seul tenant, ainsi conçu pour répondre aux règles d'implantation des documents d'urbanisme.

Contexte réglementaire : Plan d'Occupation des Sols (zone d'implantation obligatoire de la façade sur rue)



Avis du CAUE (sollicité par la commune sur l'aspect extérieur de la maison) : en vision lointaine, le projet s'implante dans les mêmes conditions que la maison voisine ; en vision proche, le bâti est encaissé et les hauteurs hors sol dépassent de peu celle d'un mur de clôture traditionnel. L'architecture de la maison ne pose pas de problème particulier. En conséquence, le projet n'appelle pas de remarque en termes paysagers, au titre de l'article R. 111-21 du Code de l'Urbanisme.